

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 20 DECEMBRE 2012 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Philippe TARILLON, Président**

En l'absence de MM. TARILLON, DAVID et RENAUD, en début de séance, M. ARNOULD, 3^{ème} Vice-Président, assure la présidence jusqu'à leur arrivée.

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY (Knutange)

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 15 novembre 2012

REPREND les délégations données au bureau et au président.

VOTE une subvention de 164 646,37 € pour l'année 2013 au Club nautique du Val de Fensch ; **APPROUVE** la convention d'objectifs telle que présentée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

APPROUVE la demande de subvention de l'association Billard club Florange pour l'organisation d'un tournoi national masters de billard artistique ; **ACCORDE** une subvention de 1 400 € pour l'organisation d'un tournoi national masters de billard artistique et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

APPROUVE la demande de subvention de l'association Foc Athlétisme pour l'organisation de la manifestation CROSS des Castors ; **ACCORDE** une subvention de 3 000 € pour l'organisation de la manifestation CROSS des Castors et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

APPROUVE la demande de subvention de l'ASA football pour l'équipe féminine sénior Nationale division 2 ; **ACCORDE** une subvention de 17 500 € pour la saison 2012-2013 ; **APPROUVE** la convention annuelle telle que présentée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

APPROUVE la demande de subvention de l'association Terville Florange Olympique Club pour son équipe de haut niveau ; **ACCORDE** une subvention de 25 000 € pour son équipe de haut niveau ; **APPROUVE** la convention annuelle telle que présentée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

APPROUVE la demande de subvention de l'association Uckange évolution palmes pour son équipe de haut niveau ; **ACCORDE** une subvention de 4 000 € pour son équipe de haut niveau et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

APPROUVE la demande de subvention de l'association Val de Fensch marathon pour l'organisation de la manifestation Semi-marathon du Val de Fensch ; **ACCORDE** une subvention de 12 000 € pour l'organisation de la manifestation Semi-marathon du Val de Fensch, sous réserve que les communes concernées donnent leur autorisation pour l'organisation de cette manifestation sur leur territoire ; **APPROUVE** la convention telle que présentée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

DECIDE d'entériner, par un traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation, le montant de l'indemnité à verser aux copropriétaires « Les Tilleuls » ayant donné leur accord postérieurement à la saisine du juge ; **ACCORTE** de payer le montant de l'indemnité tel qu'il a été fixé par France Domaine le 20 décembre 2011 et réévalué le 5 novembre 2012 ; **APPROUVE** la prise en charge des frais de mutation pour les copropriétaires faisant l'objet d'un traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les traités d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation avec les copropriétaires concernés et à signer tous les actes, pièces et documents s'y rapportant.

APPROUVE la demande de subvention en fonctionnement de l'association PAVE pour son action en direction des musiques actuelles comprenant l'organisation du festival Rock'n'Fer sur le site du Parc du Haut-Fourneau U4 ; **APPROUVE** l'intégration des montants correspondant à la partie diffusion du PAVE et au festival Rock'n'Fer, à la préfiguration du futur équipement dédié aux musiques actuelles à Nilvange ; **VOTE** la subvention de 88 900 € en fonctionnement définie pour 2013 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle telle que proposée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes afférents.

APPROUVE la demande de subvention de l'association du POLAR SUR LA VILLE pour son action « SCENES AU BAR » ; **VOTE** la subvention de 26 000 € pour son action « SCENES AU BAR » pour 2013 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle telle que proposée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes afférents.

APPROUVE la demande de subvention du centre socio-culturel de Serémange-Erzange pour l'organisation du festival de cinéma jeune public ALONZANFAN ; **VOTE** une subvention de 11 000 € pour 2013 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle telle que proposée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes afférents.

APPROUVE la proposition de convention de mise à disposition du bâtiment pour une durée de 1 an, avec l'Office de Tourisme du Val de Fensch ; **APPROUVE** les termes du projet de convention ; **VOTE** le montant annuel de la redevance à 1 500 € et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention susmentionnée et les pièces afférentes.

APPROUVE la proposition de convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme du Val de Fensch pour une durée de 1 an ; **APPROUVE** la demande de subvention de l'association de l'Office de Tourisme du Val de Fensch pour l'aide au fonctionnement ; **VOTE** la subvention de 150 000 € en fonctionnement définie pour 2013 **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle telle que proposée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes afférents.

APPROUVE la proposition de demande de reclassement de l'Office de Tourisme du Val de Fensch en office de tourisme de catégorie 1 ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter tout partenaire public pour le financement de la saison culturelle 2013 du Parc du haut-fourneau U4.

Une suspension de séance de 20 mn est accordée avant l'arrivée de MM. TARILLON, DAVID et RENAUD. M. TARILLON assure la présidence dès son arrivée.

INFORME des projets du schéma directeur des systèmes d'informations mis en place à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

APPROUVE le nombre et la répartition des sièges au Conseil d'administration de la SEM Trans Fensch : 14 sièges dont 11 représentants des collectivités territoriales et leurs groupements et 2 représentants du personnel répartis comme suit :

- SMITU : 9 sièges ;
- TRANSDEV : 1 siège ;
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL DE FENSCH : 1 siège ;
- THIONVILLE : 1 siège ;
- Représentants du personnel : 2 sièges ;

HABILITE M. Gérard CAYUELA, représentant de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au Conseil d'administration de la SEM Trans Fensch, à assumer les fonctions de Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur ;

HABILITE le représentant de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du Conseil d'administration et des Assemblées générales d'actionnaires de la SEM Trans Fensch aux fins de prendre toutes mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

DEMANDE la création du Syndicat Mixte Ouvert qui œuvrera au développement de l'espace portuaire « EUROPORT » ; **ADOpte** les statuts correspondants joints en annexe ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager les dépenses, les démarches indispensables à cette opération et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

AUTORISE le lancement de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté multi-sites sur les secteurs du Gassion, de Sopcillage, du Parc à Fonte et de la Zone du Crassier situés sur les bans communaux de Thionville, Illange, Uckange et Florange et **AUTORISE** le président ou son représentant à engager les dépenses afférentes aux opérations de communication.

ACCEPTe la cession d'une partie de la parcelle 295 de la section 29 située sur le ban communal de Florange, d'une contenance de 15 000 m² environ, dont l'arpentage est en cours à l'APEI de Thionville ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée ; **FIXE** la cession au prix de 12 € le m² hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service de France Domaines ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables afférentes.

APPROUVE le plan de financement pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur le déploiement du très haut débit domestique ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes ; **ACCEPTe** de prendre en charge le financement de l'étude à défaut de l'obtention de tout ou partie des subventions sollicitées et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette étude.

DECIDE D'ABAISSER la cotisation minimum de CFE pour 2012 au niveau de la cotisation 2011, soit 2 030 € (valeur 2012) pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 €.

FIXE à 2 065 € le montant de cotisation minimum de CFE en 2013 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 €.

DECIDE l'intégration, par opération d'ordre budgétaire, des opérations patrimoniales selon les tableaux présentés.

VOTE le budget pour l'exercice 2013 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, certains chapitres correspondants à des opérations ; **VOTE** le budget général pour l'exercice 2013 de la communauté d'agglomération lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à 46 779 212 €
- la section d'investissement à 20 307 410 €

VOTE le budget annexe de la gestion immobilière,

- la section de fonctionnement à 110 000 €
- la section d'investissement à 1 431 000 €

VOTE le budget annexe de la zone Ste-Agathe,

- la section de fonctionnement à 5 143 960 €
- la section d'investissement à 6 348 000 €

VOTE les subventions dont le détail figure dans le document budgétaire ; **AMORTIT** en un an les subventions d'équipement versées en 2012, dont le détail figure dans le document budgétaire ; **MAINTIENT** le taux de TEOM à 12,33 %, **MAINTIENT** les taux de fiscalité additionnelle

- TH : 8,92 %
- FB : 1,03 %
- FNB : 9,87 %

VOTE pour 2013 les montants de l'allocation de compensation et de dotation de solidarité communautaire par commune à l'identique des montants 2012,

VOTE pour 2013 une subvention à l'Amicale du personnel d'un montant total de 76 300 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de versement et d'utilisation des fonds.

PRONONCE la déclaration sans suite de la procédure relative au lot n° 4 « couverture – étanchéité » pour la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange pour un motif d'intérêt général, en l'occurrence l'annulation de la procédure de passation dudit lot par le juge administratif et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté.

DECIDE de déléguer au bureau et au Président les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

DECISION N° 2012-248 **29 octobre 2012**

DECIDE : d'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la compagnie d'assurance SMACL pour le dommage survenu entre les 8 et 9 juin 2012 à l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores » à Nilvange.

DECISION N° 2012-249 **15 novembre 2012**

DECIDE : d'autoriser M. Fouad CHAOUNI à représenter la CAVF lors des audiences du juge de l'exécution au Tribunal de Grande Instance à Metz pour les affaires relatives au sort du mobilier des résidents de la copropriété sise 17, avenue des tilleuls.

DECISION N° 2012-250 **31 octobre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société PricewaterhouseCoopers pour la mission de conseils et d'assistance à la direction des systèmes d'information (DSI).

DECISION N° 2012-251 **31 octobre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société OVH d'héberger un espace de stockage de données pour le service de communication mutualisé et la réservation du nom de domaine internet cavf avec l'extension.fr pour une durée d'un an à compter du mois de novembre 2012.

DECISION N° 2012-252 **5 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société OVH de créer un nom de domaine pour la Scène des Musiques Actuelles : legueulardplus avec l'extension .fr et .com pour une durée d'un an à compter du mois de novembre 2012.

DECISION N° 2012-253 **7 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités techniques et financières entre MOSELIS et la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch suite à l'installation de 4 conteneurs enterrés sur la commune de Serémange-Erzange pour les bâtiments appartenant à MOSELIS.

DECISION N° 2012-254 **8 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités techniques et financières entre la ville de Serémange-Erzange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch suite à l'installation de 4 conteneurs enterrés sur la commune de Serémange-Erzange.

DECISION N° 2012-255 **13 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 prolongeant le délai d'exécution de la prestation jusqu'au 31 décembre 2012.

DECISION N° 2012-256 **13 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 modifiant les articles 2 et 4 de la convention de mise à disposition de deux compacteurs à déchets à la ville de Fameck. Les modifications portent sur la désignation des compacteurs et les droits et obligations des parties.

DECISION N° 2012-257 13 novembre 2012

DECIDE : d'accepter la proposition de la société CEP pour les travaux de sécurisation, site de la Paix à Algrange.

DECISION N° 2012-258 16 novembre 2012

DECIDE : d'accepter la livraison des cartes à puces pour le contrôle routier au siège de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch suite au contrat de service avec la société Chronoservices.

DECISION N° 2012-259 19 novembre 2012

DECIDE : d'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la compagnie d'assurance SMACL pour le dommage survenu entre les 8 et 9 juin 2012 à l'aire d'accueil des gens du voyage.

DECISION N° 2012-260 19 novembre 2012

DECIDE : d'accepter la proposition de la société MELEY STROZYNA d'effectuer la maintenance applicative du logiciel Autodesk Infrastructure Map Server pour le Système d'Information Géographique pour une durée de 3 ans.

DECISION N° 2012-261 19 novembre 2012

DECIDE : d'accepter la proposition de la société EIFFAGE CONSTRUCTION LORRAINE ETABLISSEMENT DE METZ pour les travaux de gros œuvre, lot n° 2 de l'opération relative à la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2012-262 19 novembre 2012

DECIDE : d'accepter la proposition de la société CONSTRUCTION METALLIQUE WILHELM pour les travaux de charpente métallique, lot n° 3 de l'opération relative à la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2012-263 19 novembre 2012

DECIDE : d'accepter la proposition de la société LEFEVRE SAS pour les travaux de menuiseries extérieures aluminium, lot n° 5 de l'opération relative à la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2012-264 19 novembre 2012

DECIDE : d'accepter la proposition de la société LEFEVRE SAS pour les travaux de serrurerie, lot n° 7 de l'opération relative à la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2012-265 19 novembre 2012

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SILISTRINI SA pour les travaux de plâtrerie – faux-plafonds, lot n° 9 de l'opération relative à la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2012-266 19 novembre 2012

DECIDE : d'accepter la proposition de la société JEAN BERNARD REVETEMENTS SAS pour les travaux de carrelage - faïence, lot n° 11 de l'opération relative à la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2012-267 19 novembre 2012

DECIDE : d'accepter la proposition des Etablissements secondaires DEBRA agissant pour le compte de la société SAS LAGARDE MEREGNANI, pour les travaux de revêtement sols souples – chapes - parquets, lot n° 12 de l'opération relative à la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2012-268 19 novembre 2012

DECIDE : d'accepter la proposition des Etablissements secondaires DEBRA agissant pour le compte de la société SAS LAGARDE MEREGNANI, pour les travaux de peinture, lot n° 13 de l'opération relative à la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2012-269 **19 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SCHINDLER, pour les travaux d'ascenseurs, lot n° 14 de l'opération relative à la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2012-270 **19 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SARL CERULLI MARCO, pour les travaux de plomberie-sanitaires, lot n° 15 de l'opération relative à la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2012-271 **19 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SARL Entreprise VARNEROT, pour les travaux de ravalement – traitement de la pierre, lot n° 16 de l'opération relative à la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2012-272 **19 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SARL AXIMA CONCEPT, pour les travaux de chauffage - ventilation, lot n° 17 de l'opération relative à la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2012-273 **19 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la Société SECURITE SERVICES INSTALLATION, pour les travaux d'électricité – courants forts et faibles, lot n° 18 de l'opération relative à la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2012-274 **16 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter la convention de transport « J 44 » concernant le déplacement des élèves de la section sportive de natation du collègue Hurlevent.

DECISION N° 2012-275 **20 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ARFP pour la récupération des bacs à déchets ménagers hors d'usage situés sur le site du Parc du Haut Fourneau U4 à Uckange.

DECISION N° 2012-276 **20 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société EUROVIA pour la prestation de salage des voiries communautaires.

DECISION N° 2012-277 **22 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société MULLER TP pour les travaux de réseaux enterrés, aménagement des surfaces, lot n° 1 de l'opération relative à la réalisation de VRD et espaces verts du futur siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2012-278 **22 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT pour les travaux d'espaces verts, lot n° 19 de l'opération relative à la réalisation de VRD et espaces verts du futur siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2012-279 **22 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter la convention relative à la création d'un itinéraire cyclable entre Ranguieux et Fameck, le long de la route départementale n° 152 C, du PR 4 + 500 à 6 + 390.

DECISION N° 2012-280 **29 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 à la convention de coproduction entre la CAVF et la Compagnie « Théâtre de Cristal » modifiant la date de paiement du solde.

DECISION N° 2012-281**29 novembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition du Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM) pour le suivi et l'animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, prolongation du PIG de 2 années.

DECISION N° 2012-282**3 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 7 au contrat proposé par Electricité de France pour l'augmentation des puissances souscrites dans les différentes périodes tarifaires à la piscine Ferialia de Hayange.

DECISION N° 2012-283**3 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 prolongeant le délai d'exécution de la convention relative à la récupération d'objets réemployables en provenance des déchèteries d'Hayange et de Florange jusqu'au 31 décembre 2012.

DECISION N° 2012-284**3 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 modifiant les conditions d'exécution de la convention relative à l'enlèvement des ordures non ménagères déposées autour des conteneurs du quartier Rémelange à Fameck.

DECISION N° 2012-285**5 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter la mise en vente de la camionnette de marque PEUGEOT Boxer avec haillon immatriculée 148 AWE 57 sur le site Agorastore.

DECISION N° 2012-286**6 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la compagnie d'assurance SMACL concernant le dommage survenu entre les 31 mai et 2 juin 2012 à la piscine de Florange

DECISION N° 2012-287**6 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la compagnie d'assurance SMACL concernant le dommage survenu le 27 juillet 2012 à l'église de Nilvange et à l'église et au presbytère d'Algrange.

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni le 3 décembre 2012 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} avril 2010 :

Décision n° 49-2012 : **ELIT** M. Philippe DAVID ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commande, en tant que membre titulaire, et à représenter la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au GESEC et **ELIT** : M. Patrisse MONTI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commande, en tant que membre suppléant, et à représenter la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au GESEC (**Grand Equipement Sportif Economique et Culturel**).

Décision n° 50A-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC – Tranche 2, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec DE NEUVILLE CHOCOLAT, et toutes les pièces relatives à ce dossier **ACCORDE** une subvention de 731 € maximum à DE NEUVILLE CHOCOLAT au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 731 € maximum et la reverser, le cas échéant, à DE NEUVILLE CHOCOLAT.

Décision n° 50B-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC – Tranche 2, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec BEAUTY SUCCES, et toutes les pièces relatives à ce dossier, **ACCORDE** une subvention de 133,99 € maximum à BEAUTY SUCCES au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa

vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 133,99 € maximum et la reverser, le cas échéant, à BEAUTY SUCCES.

Décision n° 50C-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC – Tranche 2, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec AACTION DEM, et toutes les pièces relatives à ce dossier, **ACCORDE** une subvention de 1 457,17 € maximum à AACTION DEM au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 457,17 € maximum et la reverser, le cas échéant, à AACTION DEM.

Décision n° 50D-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC – Tranche 2, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec LD COIFF', et toutes les pièces relatives à ce dossier, **ACCORDE** une subvention de 2 677,86 € maximum à LD COIFF' au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 2 677,86 € maximum et la reverser, le cas échéant, à LD COIFF'.

Décision n° 50E-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC – Tranche 2, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec Daniel MIDENET, **ACCORDE** une subvention de 1 484,25 € maximum à Daniel MIDENET au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 484,25 € maximum et la reverser, le cas échéant, à Daniel MIDENET, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 50F-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC – Tranche 2, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec HARTZ, **ACCORDE** une subvention de 1 858,38 € maximum à HARTZ au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 858,38 € maximum et la reverser, le cas échéant, à HARTZ, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 50G-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC – Tranche 2, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec E & M COIFFURE, **ACCORDE** une subvention de 640 € maximum à E & M COIFFURE au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 640 € maximum et la reverser, le cas échéant, à E & M COIFFURE, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 50H-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC – Tranche 2, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec BIJOUTERIE DEMUTH, **ACCORDE** une subvention de 282,98 € maximum à BIJOUTERIE DEMUTH au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 282,98 € maximum et la reverser, le cas échéant, à BIJOUTERIE DEMUTH, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 50I-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC – Tranche 2, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec NATURHOUSE, **ACCORDE** une subvention de 566,75 € maximum à NATURHOUSE au titre de la

participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 566,75 € maximum et la reverser, le cas échéant, à NATURHOUSE, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 51-2012 : **ADOpte** le cahier des charges de cession des terrains du village artisanal de la ZAC la Feltière présenté.

Décision n° 52-2012 : **APPROUVE** la convention 2012 avec Le Grand Sauvoy pour l'activité Equip'Toit ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec l'association Le Grand Sauvoy ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser une subvention de 15 000 € pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 53-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier d'aide à la construction de 22 pavillons locatifs sociaux à Florange (avenue de Lorraine) ; **ALLOUE** une subvention de 98 000 € à EHC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec EHC fixant les obligations de chaque partie ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 55

HAYANGE, le 28 décembre 2012
Le Président,

Philippe TARILLON

Membres élus : 58

En activité : 58

Membres présents : 52

Membres ayant donné procuration : 2

Membre absent excusé : 1

Membres absents : 3

Date de la convocation : 12 décembre 2012

La séance débute à 19 H et se termine à 20 H 55

Affiché à l'hôtel de communauté de Hayange (siège de la Communauté) le 28 décembre 2012

Etaient présents : Mmes AQUE, CHINI, DEGUILLAUME, DESMOULINS, FICARRA, KOCEVAR, LEGRAND, MIDON, MOUMENE, MULLER, POJER, WALDUNG et WAX
MM. ARNOULD, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Joël, CORAZZA, CORVISIER, DAVID, DERDAB, DESINDES, DEUTSCH, FLAMME, GORI, GREINER, GULINO, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, LARCHER, LEONARDI, LOGNON, MARICHY, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERON, PERTUY, PIERRAT, PRISCAL, QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, SCHWARTZ, STEINER et TARILLON

M. DERDAB arrive à 19 H 05, participe au vote de la délibération n° 2012-142 et suivantes

M. MARICHY arrive à 19 H 05, participe au vote de la délibération n° 2012-142 et suivantes

M. PERON arrive à 19 H 10, participe au vote de la délibération n° 2012-145 et suivantes

Mme KOCEVAR arrive à 19 H 18, participe au vote de la délibération n° 2012-151 et suivantes

M. CORAZZA arrive à 19 H 20, participe au vote de la délibération n° 2012-153 et suivantes

Mme MOUMENE arrive à 19 H 27, participe au vote de la délibération n° 2012-156 et suivantes

Mme POJER arrive à 19 H 35 durant la suspension de séance et participe au vote de la délibération n° 2012-157 et suivantes.

M. TARILLON arrive à 19 H 50, participe au vote de la délibération n° 2012-157 et suivantes

M. DAVID arrive à 19 H 50, participe au vote de la délibération n° 2012-157 et suivantes

M. RENAUD arrive à 19 H 50, participe au vote de la délibération n° 2012-157 et suivantes

M. QUINQUETON arrive à 19 H 55 après la suspension de séance, participe au vote de la délibération n° 2012-157 et suivantes.

M. MAROCHINI arrive à 20 H, participe au vote de la délibération n° 2012-157 et suivantes

Etait absent excusé : M. LIEBGOTT,

Etaient absents : Mmes MANCHETTE et TORRI, M. BEAUQUEL,

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mmes HOFER et IORIO